

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
15 MARS 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 mars 2013, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PIERROT, Maire, suivant convocation du 04 mars 2013.

Ordre du jour: *Comptes de gestion et comptes administratifs 2012, (Commune et service des Eaux), budgets primitifs 2013, (Commune et service des eaux), divers.*

Sont présents: *Messieurs BOCQUET Philippe, CATRIN Bernard, SINET Alain, BROUSMICHE Joël, CLARY Régis, LEPORCQ Franck, Madame SOUFFLEUR Dominique.*

Est absent excusé:

Monsieur>Emmanuel DUMANGE qui a donné pouvoir à Dominique SOUFFLEUR.

A été nommée secrétaire : Madame Dominique SOUFFLEUR.

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2012, qui n'appelle ni observation, ni réserve est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'aborder le sujet relatif à la modification des rythmes scolaires, projet qui doit être mis en place rapidement, Ce qui est accepté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIFS 2012:

Monsieur le Maire présente les résultats financiers de l'année 2012. Les comptes de gestion établis par la Trésorerie de Renwez et les comptes administratifs établis par ses soins laissent apparaître des résultats en concordance, à savoir :

*- Pour le Service des Eaux : un déficit d'investissement de: 1243 € 70
un excédent de fonctionnement de: 7050 € 23
soit un résultat global au 31 décembre 2012 de: 5806 € 53.*

*-Pour la Commune : un déficit d'investissement de: 16747 € 57
un excédent de fonctionnement de: 317100 €22
soit un résultat global au 31 décembre 2012 de 300352 € 65.*

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, soumis au vote, sous la Présidence du doyen de l'Assemblée, Monsieur Joël BROUSMICHE, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2012 sont adoptés à la majorité.

BUDGETS PRIMITIFS 2013:

Le Conseil Municipal, considérant les éléments relatifs aux budgets primitifs et les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote, par chapitre, les budgets primitifs 2012 qui présentent:

Pour la Commune :

*- un équilibre de fonctionnement de 516952 € 65.
- un équilibre d'investissement de 394090 € 93.*

Pour le Service des Eaux :

*- un équilibre de fonctionnement de 35016 € 53
- un équilibre d'investissement de 23751 € 70*

Monsieur le Maire informe que sera versée une subvention de 8000 € 00 du budget Commund au budget du Service des Eaux afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2013.

Les résultats budgétaires 2012 sont affectés comme suit:

*- Au budget primitif 2013 du services des eaux:
Au compte 002: en recettes de fonctionnement 5806 € 53.
Au compte 1068: en recettes d'investissement: 1243 € 70.*

- Au budget primitif 2013 de la Commune:

** au compte 1068 en recettes d'investissement: 16747 € 57.
* au compte 002 en recettes de fonctionnement: 300352 € 65.*

Egalement, Monsieur le Maire présente le tableau des taux des taxes locales. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du produit fiscal attendu qui s'élève à 40936 € 00, pour cette année, soit une hausse de 1726 € 00 par rapport à 2012. Cette différence étant liée à une modification des bases d'imposition fixées à l'échelon national.

- Décide à l'unanimité, compte tenu des informations apportées, de maintenir les taux tels qu'ils sont proposés, à savoir:

Taxe d'habitation : 21%72.

Foncier bâti : 21%61.

Foncier non bâti : 35%42.

S'ajoute à ces taux une compensation pour perte de taxe professionnelle qui représente 18%87 de 5400€00 de base d'imposition soit un produit annuel de 1019 € 00.